

**SEANCE EXTRAORDINAIRE du COMITE SYNDICAL
du JEUDI 14 AVRIL 2022 à 18 h 45**

COLLEGE TRAITEMENT

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum réduit au tiers du fait de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 : 14

Présents : 21

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET et Laure PINCE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS et Eric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Alain GUILLEMIN, Richard MAZABRAUD, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Madame Christine DUVERGER et Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MM. Jean-Luc DUBROCA, Didier PLANCKE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN remplacée par Monsieur Alain GUILLEMIN, Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS remplacé par Monsieur Richard MAZABRAUD.

Absents excusés : 20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS, Titouan DAUDIGNON, Adrien FERRE, et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC et Jérôme CLAVE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MME Joëlle BOULANGER-BANET,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Paul CARRERE, Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène BOUSQUET.

Assistent également à la séance Caroline JARRY, Directrice du SIVOM et Yoann BRUN, Responsable des services techniques du SIVOM ainsi que Cadoan SECARDIN, chargé de mission Transition Energétique à la CCCHL.

Point n°1 : Installation d'une unité de captation de CO₂ sur l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-les-FORGES : présentation du rapport de l'étude de faisabilité

Présentation :

Eric SOULES présente rapidement le projet qui va leur être exposé par Stéphane BERTRAND Directeur Commercial de PAPREC Energie, accompagné de Gauthier SPAGNOLI, Directeur d'exploitation de l'installation du SICTOM du Marsan et d'Alain CRIBELLET, Directeur de l'UVE de Pontenx ainsi que de deux membres de l'agence conseil en stratégie et création Page Publique.

Il s'agirait d'installer une unité de captation du CO₂ produit par l'UVE afin de le livrer aux serristes, qui en utilisent une grande quantité pour favoriser la photosynthèse de leurs plants. Dans un premier temps, seraient visés les serristes installés à Parentis route de Pontenx et route de Piche puis d'autres existants ou susceptibles de s'installer dans un rayon de 50 à 150 km de l'usine.

Puis Stéphane BERTRAND détaille le projet, selon la présentation ci-jointe.

L'usine rejette dans l'atmosphère **34 000 T** de CO₂ par an. **30 000 T** pourrait être récupérées et vendues aux serristes, acheminées par un gazoduc pour les plus proches, par camion, s'il fallait approvisionner des installations plus éloignées. Il est à noter qu'un projet de création de serres est en cours sur la commune de Parentis. Une autorisation environnementale a été lancée.

L'investissement serait réalisé par PAPREC Energies, qui vendrait le gaz aux serristes et verserait au SIVOM une redevance d'occupation du domaine public. Il n'est viable que si des subventions sont obtenues à hauteur de **8 à 12 € par tonne**. L'ADEME, la Région, voire le Département pourraient aider cette opération.

Le SIVOM bénéficierait du renouvellement de la turbine de l'usine, éventuellement d'une lagune plus grande si celle-ci doit être déplacée, selon l'implantation choisie, et de **l'assurance de ne pas être taxé sur sa production de CO₂**. Ce projet allie gain environnemental et gain financier.

Eric SOULES insiste sur la nécessité d'anticiper une éventuelle taxe sur le CO₂ rejeté par les usines d'incinération, comme le SIVOM l'a fait pour la hausse de la TGAP.

Echanges :

❖ Sur le projet :

En réponse aux questions de Laure PINCE, Stéphane BERTRAND explique que :

- Plus les serristes seront proches de l'usine, plus le projet sera intéressant d'un point de vue financier, mais surtout environnemental.
- La construction durant 1 an, on peut envisager le démarrage de la livraison de CO₂ **début 2024**.
- Quand les besoins des serristes diminueront au cours de l'année, le CO₂ sera stocké dans des cuves existantes, l'UVE produisant du gaz toute l'année.

Puis, Laure PINCE attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de prévoir des logements pour les saisonniers, les nouvelles serres étant susceptibles de créer 230 emplois. Eric SOULES indique que la commune de Parentis mène une réflexion sur l'aménagement d'une partie de l'aire des gens du voyage, peu utilisée, pour créer un village des saisonniers.

Ensuite, Nathalie BENQUET s'inquiète du retour d'expérience que l'on peut avoir sur ce type d'installation. Gauthier SPAGNOLI indique que, techniquement, le procédé est fiable puisqu'il existe depuis 1970 en Europe,

notamment aux Pays Bas et s'est perfectionné au fil des années. En revanche, ce serait **une première en France**.

En réponse à une question de Henri-Jean THEBAULT, Stéphane BERTRAND et Gauthier SPAGNOLI indiquent que le lavage des fumées produit peu de déchets. Grâce aux colonnes d'absorption, le lavage se fait **en circuit fermé**. Logiquement, les fumées doivent être plus pures.

Puis, Patrick SABIN, Jean-Jacques CAPDEPUY et Yoann BRUN abordent la question de l'impact du process sur les deux valorisations énergétiques existantes. Les deux interlocuteurs de PAPREC Energies précisent que la chaleur utilisée par la captation sera récupérée et renvoyée aux serres. Il peut y avoir **une petite perte d'électricité** mais la **turbine** qui sera installée dans le cadre du projet sera **plus performante** et produira un meilleur rendement.

❖ Sur l'implantation de l'installation :

Trois zones d'implantation sont envisagées :

- La première, au sud de l'UVE, implique le **déplacement de la lagune** mais a l'avantage d'être **éloignée de la route**,
- La deuxième, intégrée à l'usine, nécessite le déplacement de la lagune et du silo à cendres et est relativement proche de la route,
- La troisième ne nécessite aucune modification des ouvrages existants mais est très près de la route. Le bâtiment s'étendant sur **1 000 m² et 25 m de haut**, il est difficile de l'implanter en bordure de la départementale.

En réponse à une question de Laure PINCE, il est précisé que la zone de liquéfaction du CO₂ sera implantée sur place, sauf si les serristes sont à proximité de l'UVE. Dans ce cas, la liquéfaction se fera sur leur propriété.

Eric SOULES en profite pour indiquer à ses collègues que le Maire de Pontenx et lui-même ont entamé des pourparlers avec la Compagnie des Landes pour un éventuel échange de terrains afin que le SIVOM bénéficie des parcelles limitrophes de sa propriété, derrière l'UVE.

❖ Sur les aspects financiers :

Patrick SABIN s'inquiète du montant des travaux, du ou des porteurs du projet et du prix de vente du CO₂ aux serristes tandis que Vincent ICHARD s'enquiert de la durée d'amortissement de la future installation.

Stéphane BERTRAND précise que :

- Le projet est estimé à **plus de 10 millions d'euros**.
- L'investissement serait porté uniquement par l'industriel et pas par le SIVOM, comme cela s'est fait pour la construction du réseau de chaleur, Toutefois, un financement participatif est possible.
- Le prix de vente aux serristes se situera **entre 80 et 90 € la tonne** (dans tous les cas, moins de 100 €, montant de la taxe sur le CO₂)
- La durée d'**amortissement financier** est de **20 ans** ; la durée d'**amortissement technique** et de capacité à fonctionner est de **40 ans**.

Yoann BRUN souligne que ces travaux reprojettent le site dans sa capacité de traitement et sa valorisation énergétique pour de nombreuses années. Stéphane BERTRAND rappelle que le site est accepté du point de vue environnemental et social. C'est un emplacement dédié au traitement des déchets depuis 1974. Il est important de le conserver.

❖ **Sur les incertitudes et les risques :**

Patrick SABIN s'interroge sur les raisons d'un **échec éventuel du projet**, dans l'hypothèse où le SIVOM y serait favorable.

Stéphane BERTRAND rappelle que le projet a déjà fait l'objet d'une étude technico-économique, soutenue par l'ADEME. Il souhaite que le consensus se fasse autour de cette proposition et que, même si le pourcentage de subventions est trop faible, principale incertitude à l'heure actuelle, elle se concrétise quand-même, en trouvant d'autres solutions.

Nathalie BENQUET souligne le danger de **dépendre d'un seul serriste**.

Stéphane BERTRAND et Gautier SPAGNOLI reconnaissent que c'est un risque, assumé par l'industriel. Si Rougeline disparaît, il faudra trouver de nouveaux consommateurs. Jean-Jacques CAPDEPUY rappelle que le problème se posait de la même façon avec la fourniture de chaleur en 2014.

Laure PINCE s'interroge sur le devenir du projet si **la production de déchets diminue** et, par là-même, le rejet de CO₂.

Eric SOULES précise que les premières conclusions de l'étude territoriale, menée avec les 4 autres syndicats de déchets des Landes, montrent qu'à l'horizon 2032, il y aura un déficit de capacité de traitement de 20 000 tonnes par an. En effet, les installations du SICTOM du Marsan (fabrication de compost par tri mécano biologique (TMB)) et du SIETOM de la Chalosse (TMB et installation de stockage des déchets non dangereux) sont menacées de fermeture à très brève échéance, en raison de l'interdiction d'épandre le compost. Ne subsisteront plus que les deux UVE (celle du SIVOM et celle du SITCOM Côte Sud). Il est possible qu'une extension de l'usine ou une autre usine soit réalisée.

De plus, le gisement de tout-venant déposé en déchetterie ne cesse d'augmenter, tout comme les refus de tri de la collecte sélective. Le vide de four, tant redouté, n'est donc plus d'actualité.

Vincent ICHARD s'inquiète de savoir si le projet comporte un **risque industriel**. Il n'y en a pas.

Après avoir remercié les participants, Eric SOULES lève la séance à 19 H 55.

Le Président,
Eric SOULES